

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Décision du 20 février 2026 portant déclassement du domaine public de l'État d'un immeuble domanial sis 7 rue Léon Boellmann à Colmar (68)

NOR : JUST2605418S

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L. 2141-1 ;

Vu la décision du 1^{er} mars 2024 du garde des sceaux, ministre de la justice, portant déclaration d'inutilité et déclassement du domaine public d'Etat d'un logement à Colmar (68000) ;

Décide :

Article 1^{er}

Est déclassé du domaine public de l'État, l'ensemble immobilier situé à Colmar (Haut-Rhin), 7 rue Léon Boellmann, cadastré section LO n° 50, d'une contenance de 464 m².

Article 2

L'ensemble immobilier mentionné à l'article 1^{er} est inscrit à l'inventaire physique de l'immobilier de l'Etat, sous le numéro Chorus 105599/138170.

Article 3

Le préfet de la région Grand-Est, préfet du Bas-Rhin, le préfet du département du Haut-Rhin et le garde des sceaux, ministre de la justice, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 20 février 2026.

Pour le ministre et par délégation :
Le responsable de la politique et de la fonction immobilières,

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and a trailing flourish.

P. MONNOT